

Mix en ligne le 13/12/2022

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

**Délibération n° 2022-118
Séance du 6 décembre 2022**

Approbation du tableau des effectifs
budgétaires au 1^{er} janvier 2023

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, qui prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu sa délibération n° 2022-047 du 21 juin 2022, fixant les effectifs budgétaires,

Considérant qu'il appartient au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant qu'il convient d'actualiser le tableau des effectifs pour prendre en compte les mouvements depuis le dernier tableau des effectifs, et les besoins nouveaux,

Considérant que la mise en service de la nouvelle décantation primaire (NDP) et l'évolution conséquente de périmètre de cette nouvelle installation impliquent qu'un certain nombre d'acteurs de l'assistance au pilotage et à la maintenance soient renforcés pour garantir une prise en main efficiente, soit la création de 15 postes budgétaires dont 1 technicien principal, 8 techniciens territoriaux et 6 agents de maîtrise,

Considérant que l'ensemble du projet de cette nouvelle organisation a été présenté pour avis au Comité Technique du 29 novembre 2022,

Vu le rapport de présentation en date du 24 novembre 2022, par lequel monsieur le Président lui propose d'approuver le tableau des effectifs budgétaires au 1^{er} janvier 2023,

Après en avoir délibéré

Article 1 : Dit que sont créés 15 emplois de la filière technique dont 1 technicien principal, 8 techniciens territoriaux et 6 agents de maîtrise.

Article 2 : Dit que, compte tenu de ces créations, le tableau des effectifs est modifié, portant le nombre de postes budgétaires permanents à temps complet de 1835 à 1850 postes, avec effet au 1^{er} janvier 2023 (tableau joint en annexe).

Article 3 : Dit que les dépenses correspondantes seront affectées à la section de fonctionnement du syndicat au chapitre 012.

Le Président


François-Marie DIDIER

ANNEXE

**TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS DU SIAAP
 au 1^{er} janvier 2023**

	Postes budgétaires	Postes pourvus
Emplois		
Directeur de cabinet	1	1
Directeur général	1	1
Directeur général adjoint	3	2
	5	4

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Postes budgétaires	Postes pourvus
Filière Administrative				
	Administrateur territorial	Administrateur hors classe	1	1
		Administrateur	1	1
A	Attaché	Attaché hors classe	6	6
		Attaché principal	27	27
		Attaché	43	43
B	Rédacteur	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	31	26
		Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	6	4
		Rédacteur	35	24
C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	64	63
		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	21	21
		Adjoint administratif	30	20
			265	236

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Postes budgétaires	Postes pourvus
Filière Technique				
A	Ingénieur en chef	Ingénieur général	1	1
		Ingénieur en chef hors classe	17	16
		Ingénieur de classe exceptionnelle	1	1
		Ingénieur en chef	22	18
A	Ingénieur	Ingénieur hors classe	9	8
		Ingénieur principal	101	95
		Ingénieur	128	85
B	Technicien	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	159	159
		Technicien principal de 2 ^{ème} classe	140	114
		Technicien	152	113
C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	174	174
		Agent de maîtrise	166	138
C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	170	168
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	115	111
		Adjoint technique	219	219
			1574	1420

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Postes budgétaires	Postes pourvus
Filière Médico-Sociale				
A	Médecins	Médecins hors classe	3	1
A	Infirmier en soins généraux	Infirmier en soins généraux hors classe	1	1
		Infirmier en soins généraux de classe supérieure	0	0
		Infirmière Administration Parisienne	2	0
			6	2
Total général			1850	1 662